

## Sommaire :

- Edito
- SCoT, où en sommes-nous ?
- La refonte du Conseil de développement
- Le Pays prend soin de lui
- Quelle politique culturelle sur le Pays Vallée de la Dore ?
- Culture : CCT 2015
- En bref, les futurs contrats

## EDITO

Une fois n'est pas coutume, la rentrée de septembre est très riche et dense en actualités pour le territoire.

Outre les urgences liées à l'élaboration des futurs contrats de territoire (Leader, Auvergne +, Conseil Culturel de Territoire, ...), le Pays a aussi officiellement lancé la concertation autour du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) en partenariat avec le Parc Naturel Régional Livradois Forez, pour la présentation d'un périmètre d'études.

L'ensemble de ces réflexions est bien sûr lié et devra être mené en parallèle. La finalité est toujours de répondre aux ambitions du territoire en termes d'attractivité et de cohérence des politiques publiques.

Saluons enfin la récente délibération de la Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs, en faveur de l'adhésion au Pays Vallée de la Dore dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le territoire de la Vallée de la Dore affirme ainsi de plus en plus sa cohérence et son rôle de fédérateur des EPCI du Pays.

**Yves FOURNET-FAYARD, Président du Pays Vallée de la Dore**

## SCoT ? Où en sommes-nous ?

Le 8 septembre a eu lieu une réunion de travail sur le périmètre d'étude du SCoT, organisée par le Pays Vallée de la Dore et le Parc Naturel Régional Livradois Forez.

Les 12 EPCI non engagés à ce jour dans un périmètre SCoT ont été invités à réfléchir au périmètre et au calendrier : Entre Allier et Bois Noirs, Entre Dore et Allier, Thiers Communauté, Montagne Thiernoise, Pays de Courpière, Pays de Cunlhat, Pays d'Olliergues, Haut-Livradois, Pays d'Ambert, Livradois Porte d'Auvergne, Vallée de l'Ance et Pays d'Arlanc.

La recherche de la pertinence du territoire est primordiale. La récente loi ALUR, promulguée le 24 mars 2014, définit les fondements du périmètre d'un SCoT :

- l'initiative est aux EPCI compétents
- le territoire est d'un seul tenant et sans enclave
- le recouvrement de la totalité du périmètre des EPCI compétents est obligatoire
- il faut tenir compte des périmètres des groupements de communes, des agglomérations nouvelles, des pays et des parcs naturels (PN et PNR), des périmètres publiés des autres SCoT, des plans de déplacements urbains (PDU), des schémas de développement commercial (SDC), des programmes locaux de l'habitat (PLH) et des chartes intercommunales de développement et d'aménagement.

Outre la prise en compte des documents d'urbanisme existants et voisins, la question de la taille critique du territoire est importante : 82 000 habitants, 101 communes et un réseau de moyennes et petites villes.

Le principe de ce périmètre ayant été majoritairement retenu, le calendrier suivant a été proposé :

- Retour des délibérations des EPCI sur le périmètre d'études avant le 15 octobre
- Envoi du périmètre d'étude au Préfet après le 15 octobre
- Du 15 septembre au 30 novembre : Rencontre des partenaires, études sur la structure juridique, ...

Le calendrier est serré du fait de l'appel à projet sur le financement des SCoT ruraux, attendu pour le 31 décembre 2014, et auquel le territoire souhaite répondre pour bénéficier d'un soutien financier à l'ingénierie.

La présentation de la réunion et la note de synthèse sont disponible sur simple demande auprès d'[Emilie Grille](mailto:Emilie.Grille@vallee-dore.fr).

① 04 73 53 16 91

**Emilie Grille**

[vallee-dore@orange.fr](mailto:vallee-dore@orange.fr)

## Le Pays prend soin de lui !

Depuis mars 2012, le Pays est signataire d'un [Contrat Local de Santé](#) (CLS), avec l'ARS Auvergne, les Centres Hospitaliers de Thiers et d'Ambert et la CPAM du Puy-de-Dôme. Objectifs ? Mieux coordonner les actions de prévention et l'offre de soins, et dans une démarche partenariale.

Pour ce faire, un premier travail de diagnostic sur l'état de santé de la population a été réalisé avec l'appui de [l'OBRESA](#). Ces travaux ont permis de définir les 5 orientations suivantes :

- Education pour la santé dès le plus jeune âge, la promotion de la santé, les dépistages, les vaccinations et l'éducation thérapeutique du patient
- Accès aux soins (géographique, financier et culturel)
- Offre de soins hospitalière de proximité
- Accompagnement du vieillissement
- Santé mentale dont addictions

Parmi les actions à retenir et réalisées dans le cadre du CLS, la prévention du diabète sur le Pays Vallée de la Dore (dépistage organisé, création d'un point diabète au CH de Thiers, ...), l'accompagnement des professionnels de santé dans l'organisation de l'offre de soins (exemple du Pôle de Santé pluridisciplinaire Vallée de la Dore). Le contrat a été signé pour une durée de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2015. Grâce au CLS, le Pays bénéficie aussi d'un accompagnement technique pour la mise en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des populations. Fabrice Bretel est coordinateur santé chargé d'accompagner les acteurs de la santé et les collectivités locales.

Contact : [f.bretel@ch-thiers.fr](mailto:f.bretel@ch-thiers.fr) – 04 73 51 10 00.

## Quelle politique culturelle sur le Pays Vallée de la Dore ?

En 2010, le Pays Vallée de la Dore réalisait son diagnostic culturel avec l'appui du Transfo. Ce projet culturel de territoire mettait en exergue 3 enjeux, autour de la professionnalisation d'une part, de la médiation d'autre part et enfin la question des équipements culturels et leur répartition sur le territoire.

4 ans après, le Pays dresse un premier bilan, et considère la question des équipements en partie résolue avec les projets en cours de médiathèque numérique à Lezoux, la Manufacture d'images et la Scierie à Ambert. S'agissant de la professionnalisation et de la médiation, ces enjeux demeurent encore posés et le Pays a décidé de confier une mission d'appui à la définition de la politique culturelle sur le territoire à l'université Blaise Pascal. 7 étudiants du Master Conduite de projets culturels vont travailler de septembre 2014 à mars 2015 à la définition de la nouvelle politique culturelle ou l'élaboration d'un nouveau modèle sur le territoire. Sous forme de 3 résidences (du 8 au 10 Octobre, du 3 au 7 novembre et du 1er au 5 décembre), l'étude comportera 3 phases :

- Mise à jour et évaluation du précédent modèle culturel
- Réflexions en faveur d'un modèle socio-économique culturel innovant
- Préconisation en faveur du modèle retenu

Cette étude s'inscrit parfaitement dans le contexte actuel de repositionnement stratégique de la place de la culture au sein des politiques de développement des territoires.

### En bref !

Les réunions concernant les prochains appels à projets ont lieu en septembre :

- 5 septembre : Présentation de l'appel à projet Leader 2014-2020
- 25 septembre : Présentation du prochain contrat Auvergne +

Le calendrier sera confirmé dans les prochaines semaines, avec d'ores et déjà la réponse à l'appel à projet Leader attendue pour le 30 janvier 2015 et la signature des contrats Auvergne + à l'automne 2015 (guide pratique prochainement communiqué).

Pour mener à bien l'élaboration de notre candidature, des ateliers thématiques auront lieu au Parc (Contact : [Eric.Cournut](mailto:Eric.Cournut@orange.fr) 04 73 95 57 57) pour le programme Leader.

- Mardi 28 octobre : Urbanisme et aménagement (matin) ; services aux personnes, santé, usages numériques et mobilité (après-midi)
- Jeudi 6 novembre : agriculture, forêt environnement (matin) ; développement économique, culture et tourisme (après-midi)

Ces ateliers serviront aussi de base à l'élaboration du contrat Auvergne +, dont les montants du FRADDT mobilisables ont été communiqués, soit près de 5,4 millions (dans l'attente de l'intégration du FRADDT mobilisable pour Entre Allier et Bois Noirs) :

FRADDT Pays : 807.721 €

Entre Dore et Allier : 632.330 €

Thiers Communauté : 959.477 €

Montagne Thiernoise : 596.539 €

Pays de Courpière : 606.774 €

Pays d'Olliergues : 203.763 €

Pays de Cunihat : 255.864 €

Pays d'Ambert : 576.445 €

Haut Livradois : 286.764 €

Livradois Porte d'Auvergne : 172.010 €

Pays d'Arlanc : 287.122 €

## Conseil Culturel de Territoire de 2015

Le nouveau formulaire de demande d'aide pour les projets culturels est [disponible](#).

Pour rappel, les dossiers éligibles doivent être en adéquation avec le projet culturel de territoire et tenir compte d'un certain nombre de critères, dont la programmation d'artistes professionnels et rémunérés, l'ancrage de la manifestation sur le territoire, ... dont 3 obligatoires :

- Participation financière des collectivités locales à la manifestation
- Une aide régionale qui ne peut être supérieure à la somme des subventions des autres collectivités
- Dossier complet

### Une première édition ne peut être soutenue.

Les dossiers devront être transmis avant le 14 novembre au Pays Vallée de la Dore pour une première instruction. A l'issue chaque porteur de projet recevra un accusé de réception précisant que le dossier est bien complet et devra être transmis avant le 30 novembre 2014 au Conseil Régional.

Plus d'infos :

[Emilie Grille](mailto:Emilie.Grille@orange.fr) 04 73 53 16 91

- ① Jeudi 2 octobre : COMMISSION CULTURE – Mairie de Cunihat
- ① Mardi 7 octobre : COMMISSION SANTE – Salle de réunion Pays de Courpière

Pensez à diffuser cette E-Lettre dans vos réseaux ou [envoyez-nous](#) vos coordonnées E-mail.

Rdv en novembre pour notre prochaine newsletter !